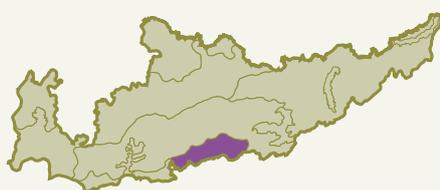




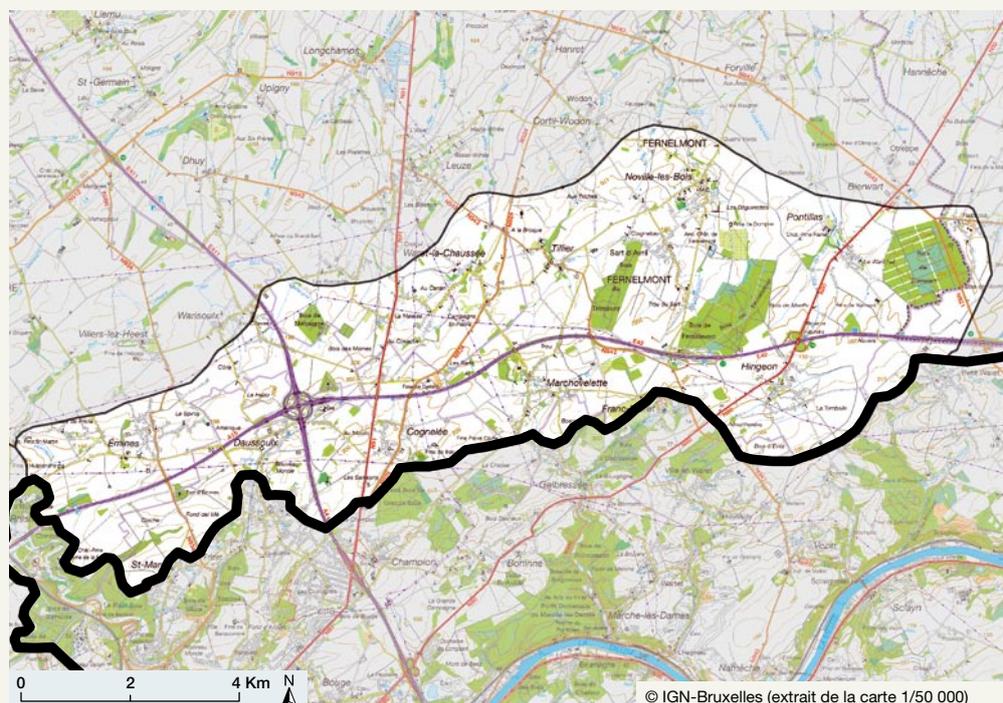
Bordure du Plateau namurois



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)¹ | 6 960 |
| Superficie agricole (ha) | 5 335 |
| Terres arables (%) | 76 |
| Prairies (%) | 22 |
| Vergers productifs (%) | 2 |
| Superficie boisée (ha) | 598 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha) | 523 |
| Nombre d'habitants² | 8 504 |

¹ Estimation sur base des données de la Carte numérique du sol de Wallonie (2007).

² Estimation sur base des données INS (2007).



© IGN-Bruxelles (extrait de la carte 1/50 000)

A la marge sud du plateau hesbignon, l'aire paysagère de la Bordure du Plateau namurois est identifiée principalement par ses horizons boisés.

Les étendues agricoles alternent avec l'habitat groupé en villages. Ceux-ci présentent des extensions récentes importantes. Le bâti se développe également le long des quelques routes nationales. L'aire est aussi traversée par les autoroutes E42 et E411, qui se croisent à Daussoulx, et par plusieurs lignes électriques à haute tension.

Il résulte de tout cela une alternance de poches rurales avec boisements et de paysages où se font ressentir d'importantes influences urbaines.



Culminant à 215 mètres d'altitude au sud de Hingeon, l'aire de la Bordure du Plateau namurois domine l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. Elle se répartit sur deux bassins versants, séparés par une CRÊTE que suit à peu près l'autoroute E411 : au nord, de nombreux ruisseaux s'écoulent vers la Mehaigne ; au sud, ils ne sont que quelques-uns, affluents directs de la Meuse, dont le plus important est le Houyoux. La situation de l'aire en bordure de la crête dominant Namur explique que l'on y trouve deux forts militaires (Cognelée, Emines). Leur construction remonte à la fin du 19^e siècle ; ils participaient à la ceinture de défense de la ville de Namur organisée par le général Brialmont.

Le sous-sol est constitué de diverses roches cohérentes d'âge paléozoïque. Celles-ci sont recouvertes d'un fin manteau de limons, localement humides en raison d'un mauvais drainage. Les sols sont parfois minces et caillouteux. Ils accueillent alors des BOISEMENTS feuillus. Bien qu'ils ne représentent pas dans l'absolu des superficies très importantes, ces boisements marquent fortement les vues, notamment lorsqu'ils ponctuent les horizons. Ils se répartissent principalement en trois unités : les Bois de Bierwart, de Fernelmont et du Tronquoy. Les autres sont de superficie nettement plus réduite. Le pourtour du Bois de Bierwart est constitué de peupleraies.

Comme dans l'aire paysagère voisine, le Plateau agricole namurois, les bois sont inclus dans une matrice agricole de labours et de prairies que ponctuent des fermes isolées. Près de Fernelmont et Marchovelette, des vergers de basses tiges occupent quelques parcelles de grande taille au sein du finage.

Une dizaine de VILLAGES regroupent l'essentiel des maisons, des censes et des anciennes petites fermes. Les matériaux traditionnels de construction sont le calcaire et le grès, disponibles localement, ainsi que la brique.

L'habitat récent, de brique industrielle, s'intercale dans les tissus anciens, mais est également très présent le long des rues périphériques des villages et le long des multiples routes nationales qui permettent un accès rapide, entre autres à Namur. Ces localisations en marge des villages et le long des principaux axes génèrent des paysages de type périurbain.

La présence de diverses INFRASTRUCTURES contribue à créer une impression de fragmentation du paysage. Les autoroutes E42 et E411 communiquent par l'échangeur* établi à proximité immédiate du village de Daussoix ; des activités économiques se déploient à leurs accès. Vues de l'aire, les autoroutes restent relativement discrètes dans le paysage, surtout quand elles sont bordées d'un talus arboré car elles s'intègrent alors avec naturel dans les paysages boisés. Mais à l'inverse, à cause de ces talus arborés, elles n'offrent que peu d'ouvertures paysagères sur l'aire. Quatre lignes électriques à haute tension de directions diverses et quelques pylônes élevés de télécommunication, comme celui situé à proximité de l'échangeur autoroutier, introduisent des éléments verticaux qui se détachent dans les horizons visuels. Considérée indépendamment des autres, chacune de ces structures peut ne présenter qu'un impact paysager limité, mais leur entrecroisement désordonné détermine localement des paysages à physionomie complexe, voire parfois chaotique. Ces paysages alternent avec d'autres, au caractère rural bien conservé.

Déferrée, la ligne de chemin de fer Namur – Eghezée a été réaménagée en un cheminement doux, portion du RAVeL 2 Mariembourg – Hoegaarden.



L'aire de la Bordure du Plateau namurois présente un relief calme. Même si un réseau hydrographique assez dense est présent, la morphologie générale demeure celle d'un plateau. Du fait d'une qualité des sols localement moins propice à l'agriculture, de nombreux massifs boisés ponctuent la plupart des horizons (ici, le Bois de Fernelmont depuis la nationale N80).



Au sud d'Hingeon, le regard porte vers la crête, point culminant et limite de l'ensemble paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. La nudité de cette ligne d'horizon génère une impression d'infini.



Depuis cette crête, la vue s'étend au sud vers la vallée mosane et, au-delà, vers l'Ardenne condrosienne et les tiges du Condroz. La retombée du plateau après la crête est assez rapide.



Etabli stratégiquement sur les hauteurs du plateau, l'ancien fort militaire d'Emines a l'apparence d'un petit massif boisé, à l'instar des autres forts.



L'aire paysagère inclut aussi diverses autres structures militaires anciennes plus ponctuelles, visibles dans les champs.



Un vallonement peu accentué caractérise la topographie de l'aire. Ici, la partie amont du ruisseau de Gelbressée accueille des fermes et le village de Marchovelette, peu visible car implanté sur le flanc de vallée. Les bois sont localisés sur les points hauts mais ne les occupent pas complètement. De la culture de maïs qui vient d'être récoltée sur le champ, il reste le silo bâché et quelques chaumes. La parcelle est en cours de préparation pour l'installation d'une culture hivernale, qui protégera le sol pendant la mauvaise saison.



A hauteur du village de Marchovelette, le vallon présente un caractère herbager. Les prairies couvrent des superficies relativement importantes dans l'aire. A l'arrière-plan, des arbres marquent la présence d'une ancienne carrière.



Même quand ils sont de faible superficie, les bois constituent des arrière-plans intéressants et des écrans pour le bâti. La fragmentation des bois multiplie les lisières, ce qui explique leur rôle paysager particulièrement important (Tillier).



Caractéristique commune avec le Plateau agricole namurois qui jouxte l'aire paysagère au nord, plusieurs fermes sont implantées dans l'espace agricole, à l'écart des villages.
 Sur cette vue, les lignes électriques de tensions différentes, portées par des pylônes eux aussi différents et selon des tracés non parallèles, apportent une note contrastée voire déstructurante dans le paysage agricole (Cognelée).



Les villages regroupent la large majorité du bâti. Les vues sont plus marquées par les développements récents le long des voies d'accès que par la partie ancienne du village. Des bois, des constructions, des pylônes et un château d'eau sont aussi perceptibles : leur assemblage, qui semble aléatoire, suscite une impression de désordre dans le paysage (Waret-la-Chaussée).



Dans les villages, quelques grandes censes sont présentes. Mais l'essentiel du bâti agricole se compose d'anciennes petites exploitations dont les bâtiments sont rénovés et réaffectés en logements. La brique est le matériau de construction le plus fréquent (Hingeon, Waret-la-Chaussée).



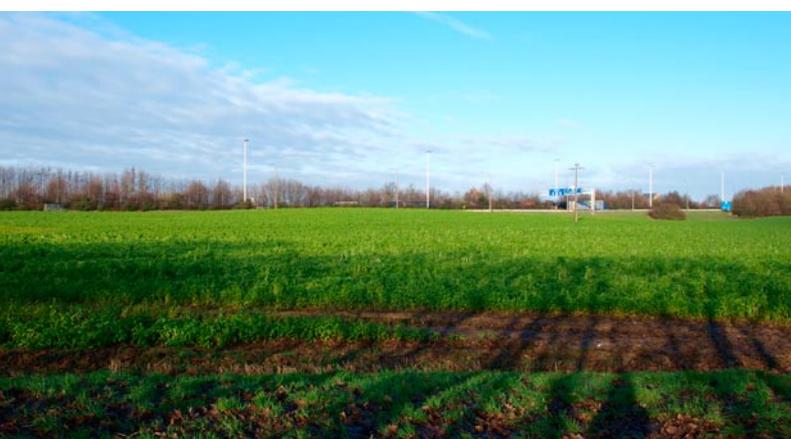
Le sous-sol fournit des grès débitables en moellons ; ils sont souvent utilisés en combinaison avec les calcaires pour les encadrements (Marchevelette).



Certaines habitations sont construites en pierre calcaire, mais la pierre locale est d'assez mauvaise qualité et s'abîme sous l'action du gel (Marchevelette).



Comme ailleurs en Wallonie, l'habitat récent prend souvent la forme de lotissements en marge du bâti préexistant (Franc-Waret, Cognelée).



Dans le paysage, les deux autoroutes présentes restent plutôt discrètes. Les talus boisés qui les encadrent se confondent facilement avec les nombreux bois de l'aire. Les mâts d'éclairage sont cependant révélateurs de l'infrastructure, discrets le jour mais influençant fortement le paysage dès la nuit tombée.



Vu du sud-ouest, le village de Daussoix, pourtant adossé à l'échangeur autoroutier, conserve une physionomie rurale.



Au sud de Fernelmont, une zone d'activité économique se développe sur d'anciennes terres agricoles en contact avec l'autoroute. Dominant les bâtiments industriels, un pylône marque le paysage. De manière similaire, d'autres mâts jouent un rôle de repère et d'orientation dans l'aire.



L'aménagement des accès à la zone d'activité pour un trafic plus important et plus lourd (ici, un rond-point) contribue, comme ailleurs, à l'évolution générale du paysage rural.



Le château de Fernelmont, situé en site plat à proximité du village de Noville-les-Bois, est bordé et protégé par un étang vivier. Sa partie la plus ancienne, le donjon-porche, date du 13^e siècle. Les matériaux utilisés pour l'ensemble sont la brique et le moellon calcaire.

Enjeux

- La proximité de Namur et l'existence de nombreux axes de desserte sont à l'origine du développement de l'urbanisation au sein de l'aire paysagère, en marge des villages mais aussi le long des voies d'accès. Le bâti linéaire augmente l'impression d'un espace urbanisé, en masquant les vues vers la campagne agricole et boisée.
- Une multiplicité d'infrastructures (pylônes, lignes électriques, châteaux d'eau, autoroutes, routes nationales...) sont implantées avec des logiques « sectorielles » indépendantes. Elles se surimposent les unes aux autres de manière peu cohérente et créent un désordre paysager.

Objectifs paysagers

| | |
|---|---------------------|
| 1. Favoriser les implantations du bâti au sein de périmètres circonscrits de manière à préserver les espaces libres le long des axes de desserte. | GESTION |
| 2. Mener une réflexion générale pour améliorer l'insertion et l'articulation des infrastructures dans le paysage. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques visant à privilégier l'urbanisation des espaces interstitiels plutôt que les constructions égrenées le long des axes de desserte.
- Lors des nouvelles implantations, rechercher la bonne intégration paysagère des bâtiments grâce à la végétation, par l'utilisation judicieuse des lisières boisées existantes ou de nouvelles plantations ponctuelles.
- Réfléchir à la structuration générale de l'aire et coordonner les nouvelles implantations d'infrastructures dans un plan paysager d'ensemble.